

C'est ce genre d'attitude qui incite beaucoup de Canadiens à douter de l'intégrité du nouveau gouvernement. Ce dernier avait promis de ne pas augmenter la taxe de vente, alors que quelques semaines plus tard, il a pris précisément l'initiative qu'il avait décriée. Les Canadiens sont portés à se demander pourquoi ils font confiance au gouvernement lorsque, par exemple, le chef du gouvernement du Canada promet que son gouvernement fera telle ou telle chose ou encore qu'un ministre annonce tel ou tel projet, alors que ce même gouvernement a fait fi des préoccupations et des problèmes soulevés quelques semaines auparavant.

Je regrette tout cela. Je comprends les ministériels quand ils soutiennent qu'il convient de créer à l'avenir un climat propice à la confiance et qu'il faudrait ranimer l'espoir chez les Canadiens et les encourager à envisager l'avenir avec optimisme. Mais si le gouvernement dit une chose un jour et fait tout à fait le contraire le lendemain, il ne faut pas s'étonner que les Canadiens un peu partout se demandent s'il doivent croire le nouveau gouvernement sur parole.

Cette mesure va soutirer aux consommateurs plus de 2 milliards au cours des quatre prochaines années. Il y aura donc 2 milliards de moins à circuler dans les localités canadiennes. Chaque dollar que le contribuable verse au gouvernement fédéral est un dollar qui, semaine après semaine, mois après mois, ne circule ni dans les régions rurales du Canada ni dans les grandes villes et petits villages du pays. Cela signifie que ce dollar ne sera pas mis en circulation et ne viendra donc pas à l'aide des petites entreprises. Il ne servira pas à encourager et à aider les petits détaillants dans les localités canadiennes.

● (1120)

La somme de 2.4 milliards est beaucoup trop importante pour en priver ainsi l'économie sur une période de quatre ans, surtout en ces temps particulièrement difficiles. Mais c'est précisément cela qu'accomplit le projet de loi, monsieur le Président. C'est pour cette raison, entre autres, que nous nous sentons obligés de nous y opposer. Nous estimons qu'il est de notre devoir de nous prononcer contre ce projet de loi, car il ne favorisera certainement ni la relance et l'expansion économiques, ni la création d'emplois au pays.

N'oublions pas non plus la taxe imposée aux télédistributeurs canadiens. Il s'agit de la taxe sur les services de programmation fournis par voie de télécommunication. Dans la conjoncture économique actuelle, beaucoup de télédistributeurs sont sur le point de faire faillite et voilà qu'on leur annonce maintenant l'intention du gouvernement d'imposer une taxe supplémentaire sur la location du service de télédistribution.

Il faut se demander, monsieur le Président, si c'est en haussant les impôts de diverses sociétés de même que ceux des particuliers que l'on arrivera à stimuler la relance économique. Le président Reagan a estimé que ce n'était pas la solution pour son pays et il a réduit toutes sortes d'impôts. On peut contester sa façon de procéder et le genre d'impôts qu'il a décidé de réduire, mais il n'en a pas moins dit qu'il fallait réduire les impôts pour favoriser la relance économique des États-Unis. Notre gouvernement croit que pour relancer l'économie canadienne, il lui faut hausser les impôts de tout le monde, et surtout des plus démunis, de même que la taxe de vente fédérale, monsieur le Président, ce qui revient à surtaxer les pauvres du Canada. Nous, de notre parti, n'approuvons pas cela. Nous

croions que cela n'est ni juste ni certes dans le meilleur intérêt de la relance économique.

Ce projet de loi a aussi son bon côté, monsieur le Président. Je veux parler d'une disposition très importante que nous appuyons énergiquement. Mon collègue, le député de Skeena (M. Fulton) a exercé des pressions sur le gouvernement pendant des mois et des mois pour qu'il vienne en aide de quelque façon aux travailleurs forestiers, aux pêcheurs et aux agriculteurs durement éprouvés de sa région. D'autres députés ont voulu signaler la situation particulièrement difficile de ces gens à l'heure actuelle et dire que l'une des solutions qui s'offraient au gouvernement était de supprimer la taxe de vente sur le carburant diesel vendu aux pêcheurs, travailleurs forestiers, mineurs et agriculteurs. Cet article du projet de loi constitue un pas dans cette direction. Nous nous réjouissons que cette mesure contribue à supprimer la taxe de vente sur le carburant diesel vendu aux groupes que je viens de citer pourvu, évidemment, que ce carburant ne soit pas revendu à des fins commerciales. Nous réclamons ce genre de mesure fiscale depuis un certain temps déjà parce qu'elle contribuera à stimuler l'activité économique dans ces secteurs, qu'elle leur donnera un coup de pouce en ces temps difficiles.

Par contre, monsieur le Président, ce projet de loi prévoit l'imposition d'une taxe additionnelle sur les transports aériens intérieurs. Notre pays arrive au second rang dans le monde quant à la superficie, et les transports aériens jouent un rôle absolument essentiel dans le développement économique des diverses régions du Canada. Je vois que le député de Western Arctic (M. Nickerson) est présent aujourd'hui. Je comprends son intérêt sur ce point. Je me demande ce qu'il pense de cette proposition de hausser la taxe sur les transports aériens intérieurs? Je me demande comment cette mesure va contribuer au développement économique de l'Arctique et des régions plus isolées du pays? J'ai reçu de nombreuses instances de gens du centre et du nord de la Colombie-Britannique qui tentent de faire comprendre encore une fois que les petites compagnies aériennes contribuent au développement économique de l'intérieur des régions septentrionales du pays et que l'imposition de taxes additionnelles sur les voyages aériens intérieurs ne saurait venir en aide à ces régions.

● (1125)

Ces mesures, monsieur le Président, à l'exclusion de celle qui supprime la taxe de vente sur les carburants agricoles et que nous appuyons, nous coûteront au total 3.1 milliards de dollars pour les années 1984 à 1988. Nous avons bien du mal à approuver qu'on aille maintenant délester les consommateurs de tout cet argent. En fait, nous ne pouvons l'accepter en toute bonne conscience. Il nous importe de reconnaître que le nouveau gouvernement en nous saisissant de ce projet de loi ne fait en réalité que proposer et mettre en application des mesures d'origine libérale. Ces mesures remontent au budget de 1983, et il faut nous le rappeler lorsque nous écoutons nos collègues du parti libéral. Le projet de loi comporte cependant certaines additions importantes, notamment les mesures en faveur des exploitants miniers, des exploitants forestiers, des pêcheurs et des agriculteurs, mais il nous faut également reconnaître que la taxe de vente fédérale est une taxe extrêmement régressive. Chacun doit payer la taxe de vente fédérale sans égard à son revenu ni à sa condition économique.